

APPEL AUX AGENTS DE L'APHP ... le 21 mai tous en grève

120 délégués CGT, FO, SUD de l'AP-HP réunis le 30 avril 2015 appellent les personnels à faire grève le jeudi 21 mai



Dans la continuité du 9 avril qui a vu les personnels hospitaliers faire grève et manifester avec des centaines de milliers de salariés à l'appel des organisations syndicales nationales « Pour le retrait du pacte de responsabilité et la loi Macron », **les fédérations de la santé CGT, FO et SUD appellent à une journée de grève nationale avec rassemblement devant le ministère « Pour le retrait du projet de loi Touraine ».**

Les syndicats centraux USAP-CGT, FO et SUD Santé de l'AP-HP ont adressé une lettre ouverte à la Ministre de la Santé et au Directeur général de l'AP-HP « Pour le retrait du projet de loi Touraine et l'abandon du Plan Stratégique 2015-2019 » et **appellent les personnels à faire grève et manifester le jeudi 21 mai en direction de l'AP-HP.**

🚫 **Pour le retrait du projet d'organisation du temps de travail**

du Directeur général de l'AP

🚫 **Pour l'intégration de tous les contractuels dans le Statut AP-HP**

Pour réaliser en 2015 le plan d'économies de 150 millions sur les 3 milliards d'euros exigé sur le secteur hospitalier par le gouvernement au niveau national, le Directeur général, après avoir augmenté le tarif des crèches, veut :

- remettre en cause dès 1^{er} janvier 2016 toutes les modalités d'organisation du travail, en supprimant notamment des jours RTT,.... 25 millions d'euros d'économies sur le dos des personnels.
 - limiter le nombre d'intégration de CDD dans le Statut particulier des personnels de l'AP-HP.

Retrait du projet d'organisation du temps de travail

Maintien de tous les droits et acquis en matière de réglementation

Si le projet de la Direction générale était adopté le 18 juin, il serait applicable dès le 1^{er} janvier 2016.

Les objectifs de cette réforme des rythmes de travail sont clairement annoncés : « meilleure adéquation entre le rythme de travail et l'activité du service », « meilleure concordance des temps soignants et médicaux », « recherche d'une plus grande souplesse dans la gestion des équipes entre le matin et l'après-midi »

→ **En clair, il s'agit d'adapter les horaires des personnels aux pics d'activité des services, mettre en place des horaires décalés, découpés** (Comme cela se passe dans certains hôpitaux de province)

→ **généraliser la grande équipe pour les plus de 60 % personnels travaillant actuellement en équipe fixe soit du matin soit de l'après-midi.**





STOP

A LA REMISE EN
CAUSE DE NOS R.T.T
MA REDUCTION DU
TEMPS DE TRAVAIL ...

J'Y TIENS

POUR DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL ...

OUI A L'EMBAUCHE...

TOUS DANS L'ACTION

LE 21 MAI 2015

UN CALENDRIER DE « NEGOCIATION » A MARCHE FORCEE POUR LIQUIDER NOS ACQUIS, NOS DROITS ET NOS JOURS

Et le Directeur général ose écrire que les organisations actuelles conduisent à des plannings régulièrement remis en cause, à une vie de famille régulièrement bouleversée.... Alors que c'est la non embauche des 5000 personnels nécessaires pour compenser la RTT et le manque organisé de personnels qui créent cette situation de tension dans les services.

Comble de l'hypocrisie, il ose ajouter que son projet de destruction de nos organisations de travail et de notre vie de famille, ce serait pour concilier « vie professionnelle-vie personnelle » et préserver l'emploi. De qui se moque t-il ?

Dans le document soumis aux organisations syndicales, **tous les acquis et droits liés à l'organisation du travail sont passés au crible de l'austérité et devraient disparaître au 1er janvier 2016 :**

- ◆ Suppression de jours RTT.
- ◆ Suppressions des jours de médaille.
- ◆ Rétablissement de la limite d'âge pour accorder le jour de la fête des mères.
- ◆ Suppression du « forfait RTT » en cas de maladie, événements familiaux, ...
- ◆ Suppression du droit à RTT pour les agents bénéficiant de congés bonifiés .
- ◆ Remise en cause du temps de repas au nom du « travail effectif »...

**AGIR ENSEMBLE ... POUR LA DEFENSE DE NOTRE STATUT
CONTRE LE PLAN ANTISOCIAL DE LA DIRECTION GENERALE**

**AGIR POUR L'INTEGRATION DE
TOUS LES CONTRACTUELS
DANS LE STATUT APHP**

POUR L'ARRET DES RESTUCTURATIONS

**AGIR CONTRE LE PLAN SOCIAL DU
DIRECTEUR GENERAL**

Les syndicats CGT, FO et SUD Santé de l'AP-HP ont refusé de signer le protocole d'accord sur la résorption de l'emploi précaire, car les propositions du nombre de mise en stage de nos collègues contractuels sont inacceptables et ne correspondent pas aux besoins d'emplois nécessaires au bon fonctionnement de nos services.

Aujourd'hui il y a près de 10 000 CDD à l'AP-HP, dont 2826 personnels de catégorie C.

Les propositions faites par la Direction Générale afin que nos collègues obtiennent un emploi stable en devenant agent de l'AP-HP TITULAIRE sont honteuses !

Ce sont seulement

-170 mises en stage en juillet 2015

- 250 en janvier 2016

- 200 à partir d'avril 2016

C'est clairement insuffisant, quel sera l'avenir des 2206 collègues qui œuvrent chaque jour au bon fonctionnement de nos établissements?

Le risque de voir bon nombre d'entre eux mis à la porte est inacceptable.

Dans le contexte d'austérité actuel, nous devons défendre nos emplois et nos collègues menacés, la direction générale doit titulariser tous les cdd, qu'ils soient sur emplois permanents ou sur des postes de remplacement, l'ensemble de nos collègues doit être intégré à l'AP-HP.

Pour le maintien et la défense de notre Statut et de notre caisse de retraite (CNRACL), les collègues contractuels doivent être intégrés dans le Statut AP-HP et ce, d'autant que le gouvernement prépare un projet de création d'un **nouveau « STATUT de CDD » en lieu et place d'un statut de fonctionnaire hospitalier.**

C'est le processus qui a abouti à la destruction de la Poste en tant que service public.